

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE

BULLETIN

DE LA

COMMISSION

DES

ANTIQUITÉS ET DES ARTS

(Commission de l'Inventaire des Richesses d'Art)

LISTE ET ADRESSES DES MEMBRES DE LA COMMISSION
PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES : (ANNÉES 1935-1938)
NOTICES ET MÉMOIRES PRÉSENTÉS A LA COMMISSION

XLVIII^e VOLUME



RODEZ

IMPRIMERIE P. CARRÈRE (MAISON FONDÉE EN 1624)

1939

PHILIPPE DE NOAILLES,
GOUVERNEUR DE VERSAILLES
DANS SON MARQUISAT D'ARPAJON.

PAR L. RISCH.

I.

Philippe de Noailles, dernier seigneur d'Arpajon (1)

Le marquis d'Arpajon créé en octobre 1720 comprenait les terre et seigneurie d'Arpajon, la châtelainie de la Bretonnière, la prévôté de Saint-Germain et trois petits fiefs environnants. Le 21 août 1736, son premier possesseur, Louis de Sévérac mourait à Paris et il était inhumé dans l'église St-Clément d'Arpajon. Sa veuve, Anne Charlotte Le Bas de Montargis garda encore le marquisat pendant cinq années, puis elle le donna à sa fille, Anne Claude Louise en la mariant le 27 novembre 1741 à l'âge de 12 ans 1/2 à Philippe de Noailles qui en avait 26.

Philippe, comte de Noailles, fut un grand personnage du temps. Né en 1715, il était fils du maréchal Adrien de Noailles et de Françoise d'Aubigné, nièce de Madame de Maintenon. Mousquetaire à 14 ans, capitaine au régiment de Montrevel à 16, il fait ses premières armes au siège de Kehl en 1733. L'année suivante il suit son père désigné pour commander l'armée d'Italie. Il est en 1741 Grand Croix de l'ordre de Malte par substitution du privilège de la maison d'Arpajon dont il venait d'épouser l'héritière. Après les campagnes de Bavière (1742) et de Bohême (1743) il rentre en France pour être promu brigadier, puis maréchal de camp. En 1746, il accompagne son père dans une mission en Espagne et y reçoit les diplômes de Grand d'Espagne et de chevalier de la Toison d'Or sous l'appellation de duc de Mouchy, terre qu'il possédait en Picardie. C'est sous ce dernier nom qu'à la fin de sa vie, il est connu. En 1748, au siège de Maestricht, il obtient le grade de lieutenant général. En 1755, il est ambassadeur auprès du roi de Sardaigne; plus tard, lieutenant général des armées du roi en Guyenne, gouverneur de cette province et enfin maréchal de France.

J'ajoute qu'en 1756, il était devenu seigneur engagé de Montlhéry. On désignait ainsi les seigneurs qui obtenaient moyennant finances, l'administration et les revenus d'une terre appartenant à la couronne, mais le roi était toujours maître de la racheter pour en disposer à son gré. Philippe de Noailles n'entra d'ailleurs en possession qu'en 1764 et en 1772, il en devenait le pro-

(1) Communication lue à la XIV^e session de la Conférence des Sociétés Savantes, tenue à Versailles en 1938.

priétaire définitif, par un échange avec Louis XV de 492 arpents de bois dans la forêt de Senonches.

J'en arrive maintenant à une charge qu'il avait trouvée dans son berceau. Le roi pour son domaine particulier de Versailles, déléguait les pouvoirs d'administration à un gouverneur, indépendant du gouvernement militaire de l'Île-de-France. En 1720, le Régent avait donné cette charge à Philippe de Noailles, à peine âgé de cinq ans. Au nom de l'enfant, ce fut le père qui jusqu'au 8 décembre 1740 en assura la responsabilité.

Le gouvernement de Versailles était pour son titulaire un poste de premier plan, tant au point de vue honorifique qu'au point de vue pécuniaire. Le gouverneur avait les entrées de la chambre du roi et accès auprès de lui à toute heure du jour : Dans les cérémonies religieuses et en l'absence du souverain il prenait rang aussitôt après le clergé paroissial. En 1741, première année de son gouvernement, Philippe de Noailles reçut 26000 livres; en 1750 36000 livres. Il avait un appartement au château et il lui était attribué pour son usage personnel une très grosse fourniture de bois, de charbon et de bougies. L'étang de Porchefontaine était pour lui seul une réserve de poissons et quand l'hôtel du gouvernement fut aménagé rue des Réservoirs, il y occupa un double appartement (1). En 1754 il était gratifié d'un bois près de la pièce d'eau des Suisses, et il s'empressait de le convertir en lotissement. Sa femme nommée en 1768, dame d'honneur de la reine était passée ensuite au service de la dauphine. Le roi récompensait ainsi ses qualités indéniables d'administrateur. En 1740, les dépenses du gouvernement de Versailles excédaient les recettes de 200.000 livres; en 1778, quand il en céda la gestion à son fils Louis Philippe Marc Antoine, la situation était bien redressée. Il avait marié ce fils en 1767, à Anne Louise Marie, fille du prince de Beauvau et du consentement de sa femme, il lui avait donné en mariage les terres du Bouchet et de Leuville, le domaine engagé de Montlhéry, et le marquisat d'Arpajon, mais comme il s'en était réservé la jouissance, c'est donc lui qu'il faut considérer comme le dernier seigneur d'Arpajon.

II.

Transformations et embellissements de la ville

Arpajon à quelques lieues de Versailles fut l'objet de la sollicitude constante des propriétaires du marquisat. Quand Philippe de Noailles n'était pas retenu à Versailles, à l'armée ou en Guyenne, quand sa femme n'était pas de service à la cour ils venaient s'installer au château et y passaient tout le temps dont ils pouvaient disposer.

La ville avait alors une ceinture continue de bras de rivière et de murailles doublées de fossés. Six grandes portes voûtées, flanquées de tourelles avaient existé autrefois; il n'y en avait plus que cinq, la sixième dite de Paris ayant été rasée par ordre de Louis de Sévérac vers 1733 et remplacée par une autre plus accueillante, encadrée dans deux pilastres qui ont été conservés. Deux

(1) Noailles avait seulement, semble-t-il, ses bureaux à l'Hôtel du gouvernement.

petites portes s'ouvraient l'une sur le chemin du moulin Cerpiéd, l'autre sur celui d'Avrainville, cette dernière ayant succédé à une grande bouchée lors de la déviation de la route d'Orléans. La ville était très animée par l'important marché du vendredi et par les passages répétés quotidiens de diligences, de charrois de toutes sortes et de convois de bestiaux. Une trentaine d'hôtelleries et d'auberges bordait la rue de Paris, la rue Etampoise et la place de la halle.

Le parc avec le château, les cours, les dépendances, les bosquets et les jardins couvrait une superficie de 18 arpents. C'est aujourd'hui la partie d'Arpajon, coupée par l'avenue Maurice Bertheaux, entre les deux bras de l'Orge. Presque au fond du parc le château montrait deux étages, le second en mansardes, sous les combles couverts d'ardoises. Un grand vestibule traversait de part en part le rez-de-chaussée où étaient disposés une salle à manger, un salon, un cabinet de travail, deux bibliothèques et les appartements particuliers des propriétaires; au premier, d'autres appartements plus petits et des chambres; au second, des chambres de domestiques et des greniers. Les cuisines étaient dans un bâtiment isolé. Le long de la rue du Clos (actuelle rue Dauvilliers) le verger et les communs; écuries, remises à voitures, basse-cour, caves, maisons du régisseur et des jardiniers); c'est une de ces maisons qui servira au début de la Révolution à tenir les réunions de la municipalité. Le potager était de l'autre côté du « grand canal » (aujourd'hui bras de l'Orge parallèle au boulevard Simon Gringault).

En direction nord-sud l'horizon du château était barré par les maisons de la ville et la masse de l'église Saint-Clément, mais droit à l'est, le point de vue était moins limité, partant plus agréable. En face, un ensemble boisé appelé depuis peu Arpajon-le-Château; c'étaient les futaies du parc de la Bretonnière. L'Orge, par un brusque crochet barrait presque exclusivement le fond de la vallée, entre les portes dites de Corbeil et de Saint-Germain et clôturait à la fois le parc et la ville de ce côté sans gêner le regard, poursuivant au milieu des prairies le cours de la rivière jalonné par plusieurs moulins. Sur la gauche, au nord-est, le village de Saint-Germain dominé par le château et le parc de Chanteloup.

En possession du marquisat, Philippe de Noailles songea à en transformer le chef-lieu. En 1748, il dotait la ville d'un lavoir et vers la même époque d'un terrain pour jouer à la paume. En 1756-57, il achetait une maison et des masures qui masquaient le devant de l'église et les faisait abattre afin de dégager le parvis. Par ses soins l'enceinte d'Arpajon disparut, les murailles furent arasées, les fossés comblés et des boulevards plantés de 1777 à 1780 les remplacèrent. Le cours de l'Orge fut rectifié en amont et partagé devant l'entrée du parc en un fer à cheval régulier dont l'une des branches prolongée était formée par la rivière primitive et l'autre par un bras artificiel, ce qui permit d'enfermer le dit parc dans une île triangulaire ayant le « grand canal » pour base. Les ponts qui enjambent ces bras sont de 1776. L'extrémité intérieure du fer-à-cheval, vers la courbure, devint une place publique (place de l'Hôtel de Ville actuelle); là, se tint désormais tous les jours, à l'exclusion du vendredi, un petit marché de légumes et de fruits de saison et les dimanches d'été, la jeunesse prit l'habitude de s'y

réunir pour danser. Deux pavillons carrés de même grandeur et de même aspect furent édifiés de chaque côté de la route d'Orléans, devant la place et devant l'entrée du parc, ces derniers reliés par une superbe grille; puis encore, quatre maisons semblables, une à chaque angle extérieur des deux ponts. Malheureusement, l'harmonie et la beauté de l'ensemble allaient être détruites au XIX^e siècle par la surélévation d'une de ces maisons, celle du sud-est et la disparition de deux des pavillons. J'ajoute qu'en 1796 la place fut éventrée sur la gauche, pour l'aménagement d'un abreuvoir.

Entre temps Philippe de Noailles s'était débarrassé des enclaves d'autres seigneuries qui existaient dans la ville en se rendant acquéreur du fief dit des Boucheries de Châtres mouvant de Bruyères-le-Châtel, de celui de Marivatz mouvant de Marcoussis et de celui du Clos, mouvant de la Norville. De même, le marquis de la Grandville lui abandonna tout ce qu'il possédait sur le territoire de la Bretonnière.

Les affaires du marquisat étaient confiées à un intendant. Le nom de l'un d'eux nous a été conservé, François Faucon (1), avocat au parlement de Paris, qui cumula jusque vers 1780 cette fonction avec celle de gardien des archives du gouvernement de Versailles. Il passait les baux du domaine, en touchait les fermages et les revenus, ainsi que les droits seigneuriaux à Montlhéry. L'estime et la confiance de ses maîtres lui étaient pleinement acquises, aussi en obtint-il en 1772 la jouissance à vie de ce qui restait du château et des jardins de Leuville et un terrain en pur don sur l'avenue de Paris, à Versailles. Bien plus, quand sa fille se maria, le duc et la duchesse de Mouchy lui assurèrent une pension de 800 livres.

III.

Après 1789.

Le duc et la duchesse de Mouchy séjournèrent à Arpajon en 1789 et 1790 puis ils n'y revinrent plus. Les événements de Paris et de la France entière, les nouvelles vraies ou fausses colportées par les journaux et la rumeur publique, les mesures prises par le pouvoir central avaient mis la ville en effervescence. Dans la nuit du 8 au 9 septembre 1792, les écuries du château abritèrent 52 prisonniers venant d'Orléans tandis que les 2000 hommes de l'escorte commandée par Fournier l'Américain occupaient les auberges, les hôtelleries, les maisons particulières et la halle. Le lendemain, par Marcoussis, ces prisonniers rejoignaient Versailles ou 44 d'entre eux furent massacrés par la foule, au croisement des rues de l'Orangerie et de Satory.

En août 1793, le duc et la duchesse étaient dans leur terre de Mouchy-le-Châtel qu'ils habitaient depuis septembre 1792, lorsqu'ils y furent arrêtés sous la pression des représentants du peuple Collot d'Herbois et Isoré, en mission dans le département de l'Oise, ramenés à Paris, enfermés d'abord à la Force, puis au Luxembourg et enfin à la Conciergerie qui fut la dernière étape avant leur comparution devant le tribunal révolutionnaire. L'acte

(1) Faucon a été receveur du Domaine de Versailles.

d'accusation assure que le duc de Mouchy était « l'agent de Capet pour la distribution des sommes au moyen desquelles le tyran et ses complices soudoyaient les prêtres réfractaires » mais il est muet en ce qui concerne madame de Mouchy et Fouquier-Tinville, l'accusateur public ayant dit : « l'affaire est la même, c'est inutile », elle ne fut pas interrogée. Par compensation son nom figure deux fois dans la liste des condamnés à mort du 9 messidor an II (27 juin 1794), une première au numéro 2, une seconde, entre le 7 et le 8. Ils furent exécutés le 10 messidor (28 juin). Deux mois auparavant, un vigneron de Yon-la-Montagne (nom révolutionnaire de St-Yon) Pierre Guénsk, âgé de 58 ans, les avait précédés sur l'échafaud. Il avait été arrêté pour avoir tenu des propos jugés subversifs dans une pâtisserie de Francval (nom révolutionnaire d'Arpajon).

Les biens du duc et de la duchesse de Mouchy étaient déjà placés sous séquestre et les scellés avaient été apposés au château en février 1794, par suite de la présomption d'émigration de leurs trois enfants, Louis Philippe Marc Antoine, gouverneur en titre de Versailles, depuis 1778, Louis Marie et Louise Charlotte Henriette Philippine, veuve de Emmanuel Céleste Auguste Durfort de Duras; ce, en application de la loi des 17-20 brumaire an II (7-10 décembre 1793) prononçant le séquestre des biens des pères et mères d'émigrés. Mais madame de Duras qui n'avait pas quitté la France protesta et se porta héritière pour 1/3 dans les biens paternels. Un partage était donc à faire entre elle et la République, mais des complications surgirent, dont la principale fut le séquestre mis sur ses propres biens, en raison de l'émigration de son fils, Amédée Bretagne Malo de Durfort-Duras, réfugié à Londres.

Entre temps, les opérations préliminaires de la liquidation de la succession des Noailles-Mouchy se poursuivaient. Je ne parlerai ici que de celles qui concernent le château dont le mobilier avait été vendu et de celles qui se rapportent aux immeubles venus plus tard à la ville d'Arpajon.

Le 21 prairial an V (9 juin 1796) Claude Joseph Tisserand, Guillaume Cœurdevey et Claude Louis Bussière soumissionnaient le château avec les moulins de la Boisselle et de St-Germain ci-devant Falaise; le tout pour 150.226 livres. L'acte de vente qui suivit est du 19 brumaire an VI (9 novembre 1796) et les acquéreurs versèrent immédiatement les 2/3, soit 106.150 livres. Ils ne s'en tinrent pas là. Ils effectuèrent démarches sur démarches qui se prolongèrent plusieurs années, afin de payer l'autre 1/3 et d'être reconnus propriétaires du tout. Sur ces entrefaites, Louis Philippe Marc Antoine, rentré en France avec son frère et rayés tous deux des listes d'émigrés en floréal an IX (mars 1801) fit valoir que le domaine d'Arpajon lui appartenait en totalité d'après les clauses de son contrat de mariage de 1767 et en conséquence fut envoyé en possession par décision du 9 brumaire an X (31 octobre 1801) son frère et sa sœur ayant d'ailleurs renoncé à la succession paternelle.

Nouvelle pétition des trois acquéreurs précités, soutenue par le Conseil de préfecture du département qui le 21 floréal an X (11 mai 1802) déclarait dans sa sentence « qu'il serait passé contrat aux soumissionnaires des biens restés à vendre » Louis Philippe Marc Antoine répliqua, mais en vain, car le 8 vendémiaire

an XI (30 septembre 1802) les Consuls confirmaient le jugement du Conseil de Préfecture. Le dernier tiers fut donc adjugé le 22 vendémiaire an XI (14 octobre 1802) aux dits Tisserand, Cœurdevey et Bussière pour 50075 livres et ce fut la démolition presque immédiate du château. La demeure seigneuriale du duc et de la duchesse de Mouchy avait vécu.

Quelques autres parties du domaine allaient passer à la ville dans les premières années du XIX^e siècle. L'ancien auditoire, siège du bailliage situé au coin méridional de la halle et de la rue des Poulets (aujourd'hui rue Pasteur) fut vendu comme bien national et Arpajon n'en devint propriétaire qu'en le rachetant en 1806 pour 6500 livres. Il allait servir de mairie un bon moment.

En vertu d'une disposition législative de la Constitution, la halle, monument du XVI^e siècle aujourd'hui classé était passé en 1790 dans les mains de la ville, mais en 1806, Louis Philippe Marc Antoine de Noailles la réclama « comme ayant été construite par ses ancêtres qui en ont joui depuis un temps immémorial jusqu'à la Révolution ». En parlant ainsi, il commettait une erreur; la halle est l'œuvre de l'amiral de Gravelle, non parent que je sache des Noailles. Le 18 avril 1821, après bien des pourparlers, elle était acquise par la municipalité pour 10.000 livres de principal et 5000 livres d'indemnité de non-jouissance.

Enfin, les deux pavillons carrés de la place ne sont propriété communale que depuis le 7 novembre 1826; ils ont été payés 8000 livres à un particulier nommé Génard qui ne les possédait que depuis 1813. Pendant toute la Révolution et une bonne partie de l'Empire, la ville en avait eu la libre disposition.